

## CADRE DES POLITIQUES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1984-1985

<b>Objectif de l'APD</b>	— amélioration des conditions sociales et économiques dans les pays en développement.
<b>Volumes cibles</b>	— 0,5 % du PNB d'ici l'AF 1985-1986 — 0,6 % du PNB d'ici 1990 — 0,7 % du PNB d'ici 1995
<b>Concentration géographique</b>	— 42 % de l'aide bilatérale à l'Asie — 20-21 % respectivement à l'Afrique anglophone et à l'Afrique francophone — 16 % aux Amériques — de 1982 à 1987, 270 millions \$ aux Antilles du Commonwealth et 106 millions \$ à l'Amérique centrale
<b>Groupes cibles du Tiers monde</b>	— jusqu'à 80 % de l'aide bilatérale aux pays en développement à faible revenu — 0,15 % du PNB aux pays les moins avancés (PMA) — 2 % de l'APD globale pour les secours d'urgence et l'aide humanitaire — concentration de l'APD bilatérale dans une trentaine de pays en développement — plus grande attention à l'impact du développement sur les femmes et à leur pleine participation aux processus de développement
<b>Mécanismes d'exécution</b>	— maintien ou accroissement de la part bilatérale du programme — de 18 à 20 % du total de l'APD annuelle aux Institutions financières internationales — recours à divers mécanismes de transfert pour acheminer l'aide — aide accrue au secteur bénévole
<b>Secteurs économiques</b>	— accent sur l'agriculture (y compris la production vivrière, les pêches et la forêt), l'énergie et le développement des ressources humaines
<b>Modalités</b>	— 80 % de l'aide bilatérale liée à l'approvisionnement auprès de fournisseurs canadiens de biens et services (à l'exclusion des frais de transport) — contenu canadien de 66½ % pour les projets bilatéraux — programme d'APD conforme et sensible aux objectifs nationaux du Canada